

**ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE, LUNDI 06 JUIN 2016, 19H45,**  
**HALLE DE GYMNASTIQUE**

**Président :** M. Francis Périat  
**Secrétaire :** Mme Félicie Jeannerat  
**Scrutateurs :** Mme Thérèse Barré  
M. Georges Queloz  
**Huissiers :** M. Jean Fähndrich  
Mme Céline Martinoli

\*\*\*\*\*

**Registre des électeurs**

<b>Electeurs inscrits</b>	1995
• Hommes	977
• Femmes	1018

<b>Electeurs présents</b>	30
• Hommes	21
• Femmes	9
Taux de participation	1.50 %

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2015 et voter les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver la consolidation du crédit de CHF 150'000.00, relatif à l'alimentation en gaz naturel des lotissements « Les Quérattes » et « Route de Vicques » pour CHF 117'000.00.
4. Informations communales.
5. Divers.

\*\*\*\*\*

**Ouverture**

M. le Président Francis Périat, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 18 du 25 mai 2016 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture. Aucune modification de ce dernier n'est demandée.

L'assemblée étant régulièrement constituée, les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée municipale extraordinaire du 11 mai 2016 est approuvé avec remerciements à son auteur, Mme Félicie Jeannerat. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site Internet.

## 2. Présentation et approbation des comptes 2015 et voter les dépassements budgétaires

Rapporteur : M. Martin Fehr, conseiller communal

Les comptes 2015 de la Municipalité sont aujourd'hui présentés à l'assemblée communale. Ces derniers présentent un excédent de revenus de CHF 158'261.11. Les comptes sont passés en revue.

**Entrée en matière** : acceptée

La récapitulation générale des comptes 2015 se présente comme suit :

DESIGNATION	COMPTES : 2015		BUDGET : 2015		COMPTES : 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
AUTORITES, ADMINISTRATION GENERALE	1'184'424.12	228'773.15	1'015'250.00	197'000.00	1'125'009.89	201'756.14
TRAVAUX PUBLICS	582'659.95	286'876.10	626'120.00	226'876.00	600'850.20	251'947.25
POLICE, PROTECTION CIVILE	64'352.45	23'775.25	69'600.00	24'900.00	57'816.45	38'119.75
HYGIENE PUBLIQUE	274.40	-	350.00	-	347.20	-
INSTRUCTION, CULTURE, SPORTS	3'824'555.10	452'622.80	3'802'600.00	469'610.00	3'770'666.28	446'692.00
ACTION SOCIALE	3'111'296.45	1'439'680.45	2'753'242.00	1'028'340.00	2'803'396.55	1'053'418.05
ECONOMIE PUBLIQUE	80'447.05	78.30	87'300.00	250.00	62'348.30	454.00
FINANCES	1'315'782.01	547'266.64	1'102'300.00	546'760.00	1'184'758.65	503'878.30
IMPOSITIONS	558'380.35	7'901'360.20	502'000.00	7'399'964.00	493'513.55	7'715'128.70
SERVICES COMMUNAUX	2'314'979.21	2'314'979.31	2'025'600.00	2'025'600.00	1'939'221.37	1'939'221.37
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13'037'151.09</b>		<b>11'984'362.00</b>		<b>12'037'928.44</b>	
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>13'195'412.20</b>		<b>11'919'300.00</b>		<b>12'150'615.56</b>
<b>EXCEDENT DE REVENUS COMPTES 2015</b>	<b>158'261.11</b>					
<b>EXCEDENT DE CHARGES BUDGET 2015</b>				<b>65'062.00</b>		
<b>EXCEDENT DE REVENUS COMPTES 2014</b>					<b>112'687.12</b>	

### Discussion :

M. Roland Jecker souhaite connaître la différence financière au compte 0820 entre le budget et les comptes ? Il est répondu qu'un bénéfice de CHF 383'000.- est présent avant de déduire les amortissements annuels.

M. Roland Jecker souhaite savoir pourquoi l'appellation au fond de compensation financière est utilisée dans le compte 1500.380 ? Il s'agit d'un fond financier non comptable mais bancaire, ce que ratifie M. Lionel Péquignot, qui représente la fiduciaire Audit Transjurane.

Il est constaté, dans le point 1100 au sujet des ordures ménagères, une perte de CHF 51'180.- La rétrocession du SEOD n'est plus versée d'où l'augmentation de la taxe communale par habitant et le trajet plus conséquent de l'élimination des déchets.

M. Fehr Martin communique toutes informations utiles concernant ces comptes.

Il appartient à M. Péquignot Lionel, de la fiduciaire Audit Transjurane SA, organe qui a été chargé de la révision des comptes communaux, de donner connaissance du rapport de la vérification des comptes. La comptabilité communale arrêtée au 31 décembre 2015 a été trouvée en ordre et conforme à la loi suisse et au décret concernant l'administration financière des communes.

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée municipale accepte les comptes de l'exercice 2015 à l'unanimité, comptes qui présentent un excédent de revenus de CHF 158'261.11.

M. Périat Francis tient à remercier M. Martin Fehr, conseiller communal, le personnel de la caisse communale ainsi que les membres de la commission des finances pour le travail accompli.

**3. Prendre connaissance et approuver la consolidation du crédit de CHF 150'000.00, relatif à l'alimentation en gaz naturel des lotissements « Les Quérattes » et « Route de Vicques » pour CHF 117'000.00.**

*Rapporteur : M. Vincent Scherrer, conseiller communal*

L'assemblée communale du 31 mars 2014 a accepté un crédit de CHF 150'000.- pour alimenter en gaz naturel les secteurs Les Quérattes et Route de Vicques.

L'équipement des Quérattes a nécessité la pose de 1'250 m de conduite et a également permis le bouclage du réseau entre le secteur du Tennis et la route de Vicques. Cet équipement a pu profiter des fouilles de la viabilisation et a été posé dans les règles et normes en vigueur.

Le décompte présenté ci-dessous boucle avec un montant de CHF 117'000.-.

<b><i>Alimentation en gaz naturel des lotissements "Les Quérattes" et "Route de Vicques"</i></b>		
<b>Tâches</b>	<b>Montant Travaux</b>	
MAIN D'ŒUVRE	SFr.	40'200.00
FOURNITURES	SFr.	67'568.20
Sous-total	SFr.	107'768.20
TVA	SFr.	8'621.45
<b>TOTAL</b>	<b>SFr.</b>	<b>116'389.65</b>
<b>ARRONDI</b>	<b>SFr.</b>	<b>117'000.00</b>

Le Conseil communal, la commission des Travaux publics recommandent à l'assemblée communale d'accepter ce décompte tel que présenté arrondi à CHF 117'000.-

**Discussion** :-

**Décision** : Au vote à main levée, l'assemblée communale approuve la consolidation du crédit à CHF 117'000.00 relatif à l'alimentation en gaz naturel des lotissements « Les Quérattes » et « Route de Vicques »

**4. Informations communales.**

Décision du Conseil communal – Nomination de Bruno Gobat et Romain Marchand

M. le Maire relate plusieurs décisions communales, notamment la nomination de M. Bruno Gobat au poste de voyer-chef avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016 en remplacement de M. Gilberto Rérat, qui partira en retraite à fin août prochain. M. Romain Marchand a été nommé au poste de surveillant du réseau d'eau ainsi qu'adjoint au chef de service.

Remerciement au service de la caisse

M. le Maire tient à remercier les collaborateurs du service de la caisse et plus particulièrement M. Pascal Bonnemain, caissier communal, pour le travail effectué avec grande compétence.

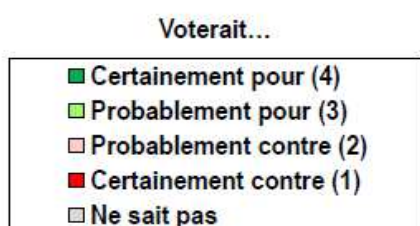
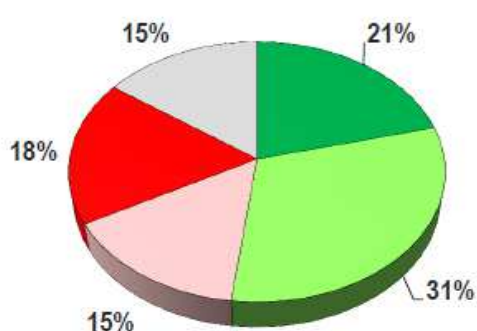
Projet « Fusion Delémont et sa couronne

La population est renseignée sur les statistiques au sujet du sondage effectué, il y a quelques semaines, concernant le projet Fusion de communes.

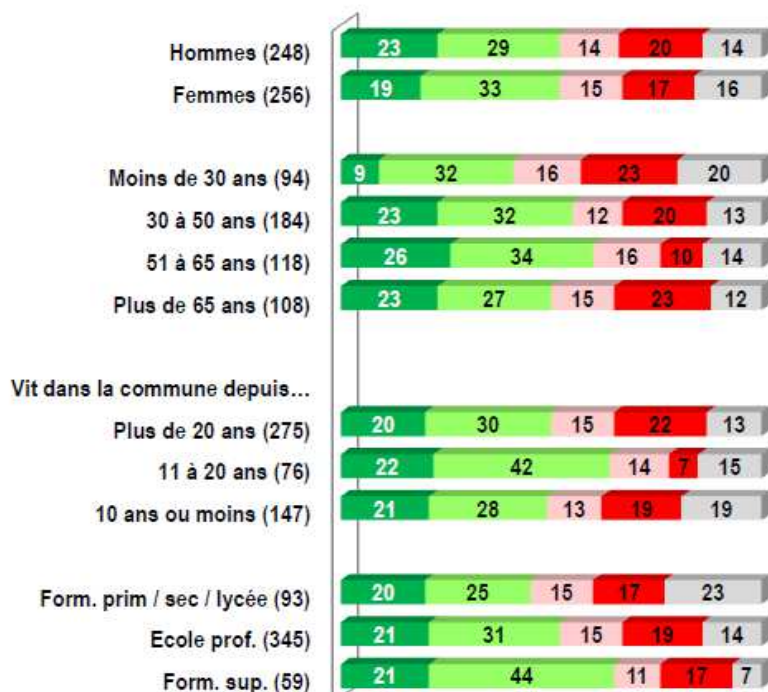
## Intentions de vote à Courrendlin

(Base : 504 habitants ayant le droit de vote)

(en %)



Moyenne sur 4 : 2.6



Le Conseil communal est appelé à se prononcer lundi prochain en séance de conseil sur la poursuite du projet de fusion de communes. Sur cette base, le comité de pilotage sera renseigné et le comité de la fusion décidera, après avoir obtenu la prise de décision de tous les conseils communaux, de continuer ou non le projet de fusion dans sa globalité.

Pour Courrendlin, env. 54 % des personnes ayant participé au sondage se disent prêtes à entrer dans un projet de fusion à moyen terme.

Plusieurs scénarios sont dessinés actuellement et selon les analyses et statistiques effectuées, il s'agira de se pencher sur le scénario le plus adéquat.

**Discussion** : *M. André Hennet connaît la société qui a été mandatée pour effectuer cette étude. Il soulève qu'une fusion avec Delémont ou plus de 8 communes n'aura pas beaucoup de chance d'aboutir. Il émet le potentiel des communes futures fusionnées, notamment par leurs ressemblances (dettes, nombre d'habitants, taxes communales,...). Il estime important de se poser les bonnes questions et de savoir si Courrendlin doit partir avec Delémont ou fusionné à plus petit échelon.*

M. le Maire remercie M. Hennet pour son intervention et l'informe que plusieurs de ces questions sont ressortis au sein du Conseil communal. Il s'agira donc pour l'Autorité communale de se positionner et de réfléchir à la meilleure solution pour notre village.

## 5. Divers.

### Requérants d'asile

*M. André Hennet relate sur les procédures d'accueil des demandeurs d'asile. Il évoque que les requérants sont sous protection financière durant 5 années et ont ensuite la possibilité d'obtenir, si toutes les conditions sont réunies, le permis B ou F. il évoque avoir récemment pris connaissance dans un journal bâlois que des centaines de milliers de francs doivent être trouvés pour insérer ces personnes dans le Laufonnais notamment. Il ne souhaite pas que cette situation se présente à Courrendlin.*

M. le Maire intervient à ce sujet et renseigne M. Hennet que le centre AJAM à Courrendlin est considéré comme un centre de deuxième accueil. Les requérants d'asile ne sont donc pas domiciliés plus d'une année au sein de ce centre. Les coûts relatifs à cet accueil sont financés à la répartition des charges cantonales.

### 1150<sup>e</sup>

M. le Maire remercie le comité d'organisation du 1150<sup>e</sup> anniversaire et plus particulièrement les deux co-présidents Mme Natacha Broquet et M. Vincent Scherrer ainsi que Mme Camille Gigon, agente administrative. Les deux manifestations organisées ont connu un beau succès et M. le Maire invite la population à réserver la date du 3 septembre prochain. Il informe également l'assemblée que le FC Courrendlin clôturera cette année de 1150<sup>e</sup> par une soirée à la St-Sylvestre.

### Remerciements

M. le Maire remercie également ses collègues de conseil qui effectuent un travail colossal durant l'année et est ravi de leurs investissements.



### Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie à son tour le Conseil communal ainsi que le personnel communal pour la qualité du travail effectué et leur disponibilité dans le cadre de leurs fonctions respectives. Il remercie également les personnes régulièrement présentes aux assemblées pour l'intérêt porté à la chose publique. Il souhaite à chacun et à chacune une excellente pause estivale ainsi qu'un bon Euro 2016.

La séance est levée à 21h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE

Le Président :

La Secrétaire :

Francis Périat

Félicie Jeannerat